

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 15

Artikel: Au Conseil communal de Cully : (à propos du monument Davel)
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196840>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

s'élevant vers le ciel, ne semblent-ils pas y guider nos pensées ?

Souhaitons que, plus confiant en ses adeptes, le protestantisme revienne peu à peu de certaines rigueurs, qui n'ont plus aujourd'hui la même raison.

La cloche est un instrument d'union, de concorde. Rapprocher les hommes est sa mission. Par la cloche, les fidèles sont réunis dans le temple, les enfants, à l'école, les ouvriers, à l'usine. C'est la cloche qui appelle nos honorables représentants au Grand Conseil et au Conseil communal; c'est grâce à elle qu'on voit, au moment des votations, se combler, comme par enchantement, les vides creusés dans les rangs de nos conseillers, par la longueur et la monotone des discussions, ou simplement par l'atmosphère surchauffée de la salle. La cloche du dîner groupe autour de la table les membres de la famille. La cloche du feu appelle sur le lieu du sinistre pompiers et curieux. Enfin, la cloche d'alarme unit, pour la défense, tous ceux qui menacent le danger.

Pourquoi, tout d'un coup, et contre toute attente, la cloche faillit-elle à cette mission bénie ? Pourquoi le charme est-il brusquement rompu ? Pourquoi, ce soir, à l'heure où le soleil nous fera ses adieux, lorsque nos cloches préluderont aux solennités des fêtes de Pâques, pourquoi une pensée amère viendra-t-elle nous gâter l'exquise jouissance de ce saint concert ?

Qui donc l'eût supposé ? La cloche est aujourd'hui une cause de division, sinon de discorde. Et — ce qui est plus triste encore — c'est dans des rangs où l'entente et l'harmonie, tout au moins, devraient sembler à il, toujours régner, que la cloche exerce ses ravages inattendus. Hélas oui, ce sont des musiciens qui se chamaillent à son propos.

En dépit des apparences, nos bonnes vieilles cloches lausannoises, dont les voix familières nous ont si souvent charmés, ne vivaient pas, paraît-il, en parfaite harmonie. Bien peu s'en doutaient. Mais il n'y a pas à discuter. L'autorité des personnes qui nous l'ont appris nous est un sûr garant de l'existence de ces discordances.

Le mal, heureusement, n'était pas grand. Grâce aux bons offices de quelques citoyens généreux et dévoués, appuyés par nos autorités, il n'y paraîtra bientôt plus rien. La réconciliation sera complète et nous aurons, à ce que l'on dit, l'une des plus belles sonneries du monde.

Tout le monde s'en réjouissait. Mais, voilà que, tout à coup, une protestation surgit : On a commis un sacrilège en intervenant dans ces petites querelles de ménage de nos vieilles cloches. Personne n'en souffrait et, par son intervention, la musique — car c'est en son nom qu'on a agi — s'est mêlée de ce qui ne la regardait pas. Qu'avait-elle à faire là ?

Dans un concert, la plus parfaite harmonie est de rigueur, mais, en matière de sonneries, c'est une autre affaire. Les discordances ne sont point un mal; pour un peu, on pourrait, en lisant la protestation, croire qu'elles sont un bien. D'ailleurs, ces discordances échappent à l'oreille, insuffisamment exercée, du grand public. Et puis, il ne faut point s'abuser, la solennité ou le caractère des circonstances qui appellent le concours des cloches sont pour beaucoup dans les impressions que celles-ci produisent en nous. La justesse plus ou moins parfaite de leurs accords n'y est point pour une part aussi grande.

Ne touchons pas à nos cloches ! Telle est, en résumé, la conclusion de la protestation.

Sans condamner ce raisonnement, dans lequel il y a beaucoup de vrai, nous le croyons cependant fort exagéré.

Pour être plus juste, notre sonnerie n'aura rien perdu de son charme, auprès des person-

nes qui en étaient satisfaites, avant sa transformation. Les autres personnes — plus nombreuses qu'on ne le suppose — lui trouveront un précieux attrait de plus.

Puissent nos cloches lausannoises, sonnant à toute volée et dans un accord parfait, nous annoncer bientôt la réconciliation de ceux qu'elles ont bien involontairement divisés.

X.

Nous lisons dans le *Signal*, de Genève, une fable signée : *Paul Privat*. Ce journal nous dit qu'il la publie avec la gracieuse autorisation de l'auteur. Nous n'avons pas eu ce privilège, mais M. Privat ne nous en voudra pas si nous nous permettons de reproduire cette charmante et spirituelle composition.

LE RHONE ET L'ARVE

Le Rhône, un jour, dans son pèlerinage, Rencontre l'Arve aux flots gris et bourbeux :
— Fi donc ! dit-il, en lui barrant passage, N'approche pas, vil torrent sablonneux ! Ah ! si tes eaux étaient d'autre nature, J'accepterais d'unir notre destin. Va transporter ailleurs ton onde impure, Et laisse-moi poursuivre mon chemin !

— Mais je puis bien, répliqua la rivière, Sans vous troubler, me ranger de côté, Et je saurai, moi, la toute première, Faire valoir votre grande beauté. Chacun dira : « Comme cette Arve est grise ! » « Comme le Rhône est d'un bleu transparent ! » — Par vanité, le fleuve eut la sottise De se soumettre à l'avis du torrent.

L'Arve, d'abord, par sa teinte grossière, Fit ressortir l'azur de son voisin ; Mais, par degrés, dépassant la frontière. Elle en terrait le reflet cristallin. Le Rhône vit, trop tard, que c'est folie De se fier aux propos des flatteurs, Et que mauvaise compagnie Corrompt les bonnes mœurs.

Paul PRIVAT.

Au Conseil communal de Cully.

(A propos du monument Davel.)

Sous la rubrique *Cully*, les journaux rapportaient, l'autre jour, que dans la dernière séance du Conseil communal de cette localité M. François Forestier avait émis le vœu que la Municipalité fit déposer au greffe un registre dans lequel seraient relatés tous les événements importants de l'histoire de la commune de Cully. Il a fait observer qu'en général on est fort mal renseigné sur le passé : « On ne sait pas même exactement, a-t-il ajouté, dans quelles conditions s'est faite l'érection du monument Davel. »

Cette dernière observation nous étonne quelque peu, car l'histoire de ce monument est suffisamment connue. Résumons les faits :

Lorsqu'en 1798, l'Assemblée provisoire des représentants du Pays de Vaud était réunie à Lausanne, sur la proposition d'un de ses membres, M. Jules Muret, elle décréta, à l'unanimité, le 7 mars de la dite année, que le *major Davel* avait bien mérité de la patrie, et qu'elle laissait aux autorités futures le soin de lui ériger un monument. Mais les exigences toujours croissantes de ces temps difficiles mirent un obstacle à l'exécution de ce décret. Il en fut de même sous l'Acte de médiation de 1803, ainsi que sous le régime cantonal qui lui succéda.

Remarquons ici que l'histoire du major Davel n'était guère connue que des gens qui avaient une certaine instruction et possédaient des renseignements sur l'histoire du pays. Celle-ci en faisait d'ailleurs une mention si succincte, qu'en 1805, Frédéric-César de la Harpe jugea nécessaire, pour l'édition du peuple vaudois émancipé, de reproduire l'histoire du major qui se trouvait, sous forme d'é-

pisode, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des troubles arrivés en Suisse à l'occasion du Consensus*, ouvrage aujourd'hui fort rare, publié à Amsterdam en 1726, et attribué à M. Barnaud, pasteur à la Tour-de-Peilz.

Frédéric-César de la Harpe entreprit donc la réimpression de cette relation, qu'il compléta par diverses notes. Mais ces notes, dans lesquelles il rappelait certaines vexations exercées par LL. EE. dans les dernières années de leur domination, donnèrent quelques inquiétudes au gouvernement vaudois, qui y vit sans doute une source de difficultés politiques. Cette autorité fit en conséquence cesser immédiatement l'impression de l'histoire de Davel et saisir les cinq premières feuilles déjà tirées.

L'imprimeur Hignou, qui avait habilement soustrait deux exemplaires de chacune de ces cinq feuilles, y ajouta les deux ou trois autres tirées seulement à la brosse et parvint ainsi à compléter deux exemplaires de l'ouvrage, dont l'un, recueilli par M. Rickly, étudiant à l'académie et bibliographe distingué, fut donné par lui à la Bibliothèque cantonale. L'autre devint la propriété d'un Lausannois.

Cependant la relation historique de l'entreprise du major, contenue dans l'ouvrage de M. Barnaud, dont nous venons de parler, fut publiée à part, en 1838, par les soins de M. Gaulier-L'Hardy, professeur d'histoire à l'Académie de Lausanne, alors que la question d'un monument à élever au major Davel fut remise sur le tapis.

Mais avant 1838, et ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'histoire de Davel était très peu connue dans le peuple. Une tradition avait cependant conservé à Lavaux et surtout à Cully le souvenir, un peu vague, de cet homme extraordinaire ; car un siècle après son exécution, soit le jeudi 24 avril 1823, quelques salves d'artillerie furent tirées à sa mémoire, à Lausanne et à Cully.

A partir de ce moment, on exprima généralement le désir d'élever à Davel le monument décreté en principe le 7 mars 1798.

Ce projet fut combattu par le système politique alors régnant, mais le général Frédéric-César de la Harpe, décédé le 30 mars 1838, ayant, par disposition testamentaire, fait un legs de 160 francs destiné à consacrer, dans le chœur de la cathédrale, une inscription à la mémoire de Davel, et chargé M. le professeur Monnard de l'exécution de cette disposition, l'inscription gravée sur une plaque de marbre blanc, encastrée dans le mur, fut inaugurée le 24 avril 1839.

D'un autre côté, les habitants de Lavaux, voulant avoir chez eux un monument digne du martyr de notre indépendance, nommèrent à cet effet un comité composé des notabilités du district. Et celui-ci s'empessa d'ouvrir une souscription nationale qui ne tarda pas à se couvrir de nombreuses signatures.

La somme nécessaire à l'érection du monument étant réalisée, le comité en confia l'exécution à M. Doret, marbrier et sculpteur à l'Arabie, près Vevey. Non seulement cet artiste ne voulut faire aucun bénéfice sur cette œuvre patriotique, mais ses ouvriers y travaillèrent gratuitement. Le monument consiste en un obélisque de marbre noir des carrières de St-Trivion, portant sur deux de ses faces le millésime de l'année où il fut élevé (1841), et deux inscriptions, dont un quatrain, dû à M. Juste Olivier.

Lorsque le monument fut achevé dans les ateliers de M. Doret, il fut transporté, par le lac, de Vevey à Cully, pour être élevé sur la place d'armes, où, le 31 mars 1723, le major Davel avait réuni sa troupe pour marcher sur Lausanne. L'obélisque fut mis sur son piédestal.

tal en présence du comité, de plusieurs souscripteurs et d'un nombre considérable d'assistants.

On avait préalablement placé, dans une niche pratiquée à cet effet dans le piédestal, une boîte en fer renfermant la copie des interrogatoires subis par le major et quelques autres objets de notre époque.

L. M.

Saison d'opéra.

Encouragé par le résultat obtenu l'année dernière, le comité du théâtre s'est chargé — avec le bienveillant appui financier d'habitues et d'amis — de la saison du printemps 1898, qui sera plus spécialement consacrée à l'opérette. En se restreignant pour cette saison à l'un des genres, alors que l'année dernière nous avions deux troupes, le comité du théâtre n'a l'intention ni de diminuer notre scène, ni de condamner les Lausannois à l'opérette à perpétuité; son but serait — l'expérience dira s'il a réussi — de faire, si possible, très bien, et de ne pas se contenter de demi-satisfactions. Si, en concentrant les efforts sur un point, on peut atteindre cette fois-ci un niveau vraiment satisfaisant, ce sera un encouragement pour aborder ensuite des difficultés plus grandes et pour exposer des frais encore plus considérables.

Les représentations auront lieu les mardi, vendredi et dimanche de chaque semaine, du 15 avril à fin mai.

L'autre jour, nous avons entretenu nos lecteurs des divers emplois des artistes dramatiques. A l'occasion des prochains débuts de notre troupe lyrique, nous pensons intéresser nos lecteurs en consacrant quelques lignes aux emplois dans l'opéra, l'opéra comique et l'opérette.

Emplois des artistes lyriques.

L'emploi de *premier ténor* dans le grand opéra prend la qualification de *fort ténor*; les *seconds ténors* ou *ténors légers* de grand opéra, sont des rôles de moindre importance. Le ténor léger est généralement premier ténor d'opéra-comique, et le second ténor d'opéra-comique premier ténor d'opérette.

Le *baryton* est, dans tous les genres, un emploi des plus importants; la voix de baryton tient le milieu entre le ténor et la basse.

La *basse* donne son nom à deux emplois du répertoire lyrique : la *basse chantante* et la seconde basse ou *basse-bouffe*.

Dans l'ancien opéra-comique, l'action se passait très souvent dans un village, et l'on mettait presque toujours en scène un vieux bailli, sot, laid et ridicule. Ces rôles forment un emploi, les *baillis*, qui, en réalité, rentre dans celui des *Laruettes*.

Laruelle, qui a donné son nom aux comiques d'opérettes, était un comédien excellent et un compositeur de talent de la seconde moitié du dix-huitième siècle. Au début de sa carrière artistique, il joua les amoureux; mais son manque de voix et l'air vieux de sa figure l'empêchèrent de réussir. Il eut le bon esprit de comprendre ses défauts et les fit tourner à son avantage en prenant les rôles de tuteurs, de pères, de baillis ridicules, où il se fit une grande réputation d'acteur... sans voix.

L'emploi du *trial* tire aussi son nom d'un artiste, Antoine Trial, qui faisait partie de la troupe lyrique de la Comédie-Italienne en 1764. Trial n'avait pas de voix, mais il était un comédien plein de finesse. Les trials sont des ténors comiques, exigeant plus de talent scénique que de voix.

L'emploi de *première chanteuse* se subdivise en plusieurs branches; il y a non seulement les premières chanteuses de grand opéra et les premières chanteuses d'opéra-comique, mais, dans l'opéra même, on distingue les *chanteuses dramatiques*, auxquelles on donne aussi le nom de « *Falcons* », parce que plusieurs rôles de cet emploi ont été créés par Mlle Falcon, et les chanteuses légères de grand opéra, qui sont des rôles à vocalises et de bravoure. Les premières chanteuses sont des *soprani*. Il y a aussi les *contraltos* de grand opéra;

la voix de contralto est pour les femmes ce que celle de basse est pour les hommes; son étendue est la même, une octave plus haut.

Dans l'opéra comique, l'emploi des *dugazons* est un des plus importants et des plus agréables. Mme Dugazon, une admirable chanteuse de la Comédie-Italienne, a donné son nom à cet emploi, qui comprend des rôles parfois secondaires au point de vue du chant, mais qui ont souvent plus d'importance au point de vue scénique que ceux des chanteuses légères. Les *dugazons* sont des mezzo-soprano, voix de femme qui tient le milieu entre le soprano et le contralto, et qui correspond au baryton.

L'emploi des *mères dugazons* correspond à celui des diéges dans la comédie.

Les *choristes* sont les hommes et les femmes qui ne chantent que dans les choeurs. Il y a les ténors et les basses, et les soprani et les contralti, qu'on appelle aussi les premiers dessus et les seconds dessous.

Le *coryphée* est un choriste, homme ou femme, plus habile ou mieux doué que ses compagnons au point de vue de la voix, que l'on charge parfois d'un solo plus ou moins développé.

Les grandes villes ont, avec leur troupe lyrique, leur *corps de ballet* avec le maître de ballet, les premières et secondes danseuses, les marcheuses, les danseurs nobles, les mimes, etc.

BOISVILLETTÉ.

Tsi lo dentistre.

(INÉDIT)

L'est on rudo mau quand on a mau à deints. On ne sà pas iò sè mettrè quand cein vo tint bien adrâi; on n'est bin, ni à lhi, ni levâ, ni su onna chaula et ni nion-cein. On sè tint la djoûta avoué la man ào bin on motchâo dè catsetta, et on souffrè tant qu'on pâo. Et cein que y'a dè pe bête, c'est qu'on sà que cein n'est pas dandzerâo; kâ jamâis nion n'est z'u moo de 'na radze dè deints; mà quand cein vo tint sein botsi, aie ! on s'eingrindzè et on frésierâ tot. S'on a lo coradzo d'allâ tsi cé que trait lè deints, c'est bintout fê, lo mau est vito passâ; mà la maiti dâo teimps quand on lâi va et qu'on peinsè, ein monteint lè z'égas, à la chaula iò on va vo fèrè achetâ, ào fourgue-nadzo qu'on va vo fèrè dein la gâola, et ài pincès avoué quiet on va tenailli et petrétré vo rontrâ la deint, ouai ! Lo mau seimblâ calâ quand on vâo teri la senaille, et la maiti dâo teimps, se nion ne vo z'a vu, on fâ lo capon et on sè revirè. Qu'on est bête ! S'on momeint dè vergogne est vito passâ, on momeint dè grimace et dè douleu l'est vito assebin, kâ la pe granta eimpartiâ dâo teimps, on iadzo que la deint que fâ mau est frou, on est gari asse râi què bâlla et on sè dit qu'on n'est qu'on tâdié et on taborniô dè ne pas êtrâ z'u pe vito la fèrè traîrè; mà se cauquîs senannès après on autre deint coumeincé à vo z'eimbétâ, on est adé lo mêm capon et lo mêm taborniô et on renasquè tant qu'à la derrâre dè retournâ.

L'est veré que dâi iadzo, quand la deint n'est pas trâo crouie, on sè dit qu'on la porâi gari et que le porâi onco servî; kâ on iadzo via le ne pâo diéro servî à modrè, à croussi et à medzi, et quand on est en bocon trâo berto, l'estoma sè détraquè et on est soveint bin eimbétâ po cein qu'on ne pâo pas medzi dè sorta. Mâ c'est tot on comerce quand faut soigni 'na deint; cein dourâ dâi senannès et dâi senannès tant qu'i qu'on aussé tiâ lo niat et boutsi lo perte et on n'est jamé tranquillo à tsavon.

Ora, lâi à dentistre et dentistre ! Y'ein à que sont adrâi et dégourdi coumeint dâi sindzo, que cein va asse râi qu'on einludzo et quand bin on vâi tot épeluâ quand décrotsont la deint, ào mein cein est vito fê, tandi que dâi z'autro sont patets coumeint dâi lemâcès et n'ont jamé tot fotemassi devant dè sè décidiâ, sein s'enquiettâ se vo z'ouïont jeindrè et siciliâ.

Y'a on part d'ans, on dentistre, soi-disant pe habilo què lè z'autro étai venu s'établi po

on part dè senannès pè châotré et coumeint on desâi que ne fasâi rein mau, tsacon allâvè vers li. On dzo arrevè d'on veladzo vesin on gaillâ tot eincllio, qu'avâi onna grossa men-toniâre et que démandâ à 'na fenna que lavâvè la buia vai lo borné :

— Porriâ-vo mè derè iò restè cé dentistre que trait lè deints sein fèrè mau, se vo plié ?

— Oh ! à vutron servigo, respond la fenna; allâ pî tant qu'âo bet dè la tserrâirè et on iadzo vai la derrâre mâi son, teri à gautse et vo voliâi prâo oûrè criâ lè dzeins.

C.-C. DÉNÉRÉAZ.

Les bêtes à cornes à la foire de M...

Le village de M... venait d'obtenir la permission d'avoir deux foires par année; c'était un véritable événement pour cette localité, qui voyait dans ce fait une source inépuisable de prospérité. Aussi la Municipalité fit-elle publier un mois avant la première foire, en vue d'en assurer la réussite, que tout individu qui y amènerait une bête à cornes aurait droit à un pot de vin, livrable à l'auberge communale.

L'appât fut si grand, si puissant que de nombreux habitants des environs, qui ne possédaient ni beufs, ni vaches, amenèrent sur le champ de foire tous les escargots qu'ils avaient pu recueillir.

Il y avait là matière à conflit; on se chamailla beaucoup, on rit encore davantage de cette plaisante aventure et, comme cette première foire avait amené un grand concours d'amateurs, et que tous les coeurs étaient joyeux, le pot de vin fut également accordé aux propriétaires d'escargots.

On nous écrit du Gros-de-Vaud :

« Le régent de notre commune demandait, depuis très longtemps déjà, à l'autorité municipale, de bien vouloir faire construire une étable à porcs, désirant engrasser annuellement un de ces animaux. Ne voyant venir aucune réponse de la Municipalité, notre régent s'adresse au Président du Conseil communal, qui, plus empressé, court chez le syndic, à qui il adresse d'assez vives observations à ce sujet. Le syndic, qui ne veut pas passer pour un négligent, lui répond :

— Méléz-vous de ce qui vous regarde; quand le cochon sera là, on fera le baton. »

Notre correspondant a oublié de nous dire ce que le syndic pensait faire de l'animal en attendant qu'il eût un gite.

Une dame dont les factures restent volontiers en souffrance — demande à sa couturière des renseignements sur une bonne qui, précédemment, avait déjà servi chez elle :

— Cette fille est-elle honnête ?

— Tout ce que je puis vous dire, Madame, c'est que chaque fois que je l'ai envoyée chez vous avec une note de fournitures, elle est revenue les mains vides !

L. MONNET.

Les magasins populaires de MAX WIRTH, à Zurich, Bâle et St-Gall

à Zurich, Bâle et St-Gall envoient l'étoffe en quantité tout à fait suffisante pour	
6 essuie-mains, de qualité durable . . .	Fr. 1 50
6 chemises toile écrue ou blanche . . .	» 6 —
1 enfourrage de lit, joli choix de modèles . . .	» 4 —
1 tablier d'etroitement, pouvant se laisser, 100 cm. de largeur	» 0 60

ainsi que tous les articles de ménages et pour trousseaux à des prix très avantageux.

Demandez les échantillons aussi des étoffes en laine.

Adresse : Max Wirth, Zurich.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

— Planches à dessin de premier choix. —

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.